ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 43255

Texte de la question

M. Daniel Arata attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur la situation des eleveurs bovins dans le departement de l'Aude. En effet, des mesures existent en faveur des eleveurs. Concernant l'allegement des charges financieres, seuls sont concernes les eleveurs a plus de 50 p. 100 du chiffre d'affaires en viande bovine, celui-ci etant exprime « hors prime ». Cette mesure est interessante dans les zones polyculture-elevage a bon potentiel, ou les « primes PAC » et les rendements assurent un revenu relativement securitaire aux agriculteurs. Concernant les eleveurs a production « broutards », dans les zones non convertibles, le chiffre d'affaires hors primes est tres faible, s'il y a une diversification mise en place (tourisme, production legumiere, hors sol, etc.), les eleveurs sont en dessous de 50 p. 100 et sont exclus des aides « allegement des charges financieres ». Or, les eleveurs de l'Aude se situent a 80 p. 100 dans ces zones et se trouvent de ce fait, defavorises. Enfin, le regime d'intervention sur les broutards parait relativement mal adapte, car les broutards de race rustique et croises, de moins de dix mois, sortent entre 250 et 270 kilos au lieu de 300 kilos. De plus, ils perdent la prime « bovin male ». Les animaux, par rapport a l'exercice 1995, perdent entre 1 400 francs et 1 800 francs par broutard male, etant entendu que la commercialisation des femelles est devenue impossible. A titre d'exemple, sur un effectif moyen de quarante vaches le chiffre d'affaires est de l'ordre de 99 300 francs environ. Cette somme doit couvrir toutes les charges, ce qui veut dire que sans mesure specifique, ces eleveurs vont disparaitre. Or, il faut savoir que pour le departement de l'Aude, ils entretiennent pres de 100 000 hectares. En consequence, il lui demande quelles mesures efficaces et rapides peuvent etre envisagees, afin d'aider cette profession gravement sinistree.

Texte de la réponse

Depuis le debut de la crise liee a l'ESB, toutes les ressources de la reglementation et de la negociation ont ete mises en oeuvre, sous l'impulsion constante de la France, pour soutenir le revenu des eleveurs, Des le mois de juin 1996, le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation a pris un ensemble de mesures destinees a repondre aux problemes rencontres par les operateurs economiques de la filiere bovine. C'est dans ce cadre que les mesures d'allegement de charges mises en place le 11 avril a titre exceptionnel ont ete reconduites. Elles se sont traduites par le report des echeances de cotisations sociales dues par les eleveurs et, sur demande de ces derniers, des delais de paiement et des remises de penalites concernant les impots et les taxes, accordes au cas par cas. Par ailleurs, a ete etudiee la possibilite de proceder a un report exceptionnel des annuites d'emprunts dues par les producteurs specialises « viande bovine » pour la periode du 1er juillet au 30 juin 1997. Concernant plus specifiquement les eleveurs de broutards, le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation a saisi, des le debut de l'ete 1996, la Commission europeenne et l'ensemble de ses collegues europeens d'une demande tres ferme visant a soutenir la campagne de commercialisation des animaux maigres. Ainsi, un mecanisme d'intervention adapte a ces animaux a ete mis en place par le comite de gestion de la viande bovine des le 30 aout, soit au tout debut de la campagne de commercialisation. Ce filet de securite, adapte tout au long de l'automne pour se conformer aux specificites francaises, a permis a la campagne de commercialisation de se derouler normalement, tout au moins en volume. En octobre dernier, lors

du conseil des ministres europeens de l'agriculture, la France a reussi a obtenir une seconde revalorisation exceptionnelle du soutien au revenu des eleveurs de bovins. Ainsi, un montant global de 500 millions d'ecus a ete reparti entre les Etats membres pour permettre la mise en oeuvre de mesures additionnelles. A nouveau, avec pres d'un quart des credits communautaires mobilises, la France a beneficie le plus largement de ce soutien complementaire, soit pres de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a complete cet effort par une aide nationale supplementaire permettant de porter a un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti a l'elevage francais. Le versement de ce complement a ete effectue selon une approche departementalisee. Son montant a ete fixe en fonction de l'importance du troupeau de vaches allaitantes et de deux criteres complementaires, soit le nombre de broutards commercialises et le cheptel bovin total. Par ailleurs, la prime speciale au bovin male a ete augmentee de 25 % pour les animaux non castres (passant ainsi en 1997 de 798 francs a 892 francs). La PSBM est versee en une seule fois pour ces derniers. Cette disposition devrait inciter a la production d'animaux plus legers et contribuer ainsi a un meilleur equilibre du marche a long terme. Le Conseil d'octobre a egalement decide d'encourager une production respectueuse de l'environnement et gestionnaire d'espace par une revalorisation des complements specifiques consentis aux elevages les plus extensifs, repondant ainsi a l'attente des consommateurs. La France, avec ses elevages traditionnels des zones allaitantes, devrait tirer le plus grand profit de cette mesure. Enfin, au-dela des differentes mesures conjoncturelles imposees par l'urgence, il parait necessaire d'envisager des mesures de nature plus structurelle pour l'avenir du secteur bovin, car la crise actuelle a revele des desequilibres de fond entre l'offre et la demande. C'est pourquoi la France a demande et obtenu qu'une refonte profonde de l'OCM viande bovine soit inscrite au programme de travail des ministres europeens de l'agriculture. La Commission a pris l'engagement de deposer ses propositions dans les six mois qui viennent, le Conseil devant lui-meme decider avant la fin de l'annee 1997. A ce jour, aucune proposition formelle n'a encore ete presentee mais la France saura maintenir sur la Commission et ses partenaires de l'Union europeenne la pression que reclame l'urgence d'une telle reforme. Les mesures adoptees jusqu'a present ne constituent qu'une premiere etape. En consequence, il faut poursuivre ce chantier fondamental pour l'avenir des elevages et de l'agriculture francaise.

Données clés

Auteur : M. Arata Daniel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43255
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5007
Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1331